COMITÉ D'APPEL CHARGÉ DES AFFAIRES COURANTES
Relevé de décisions

Réunion du mercredi 28 octobre 2026

Président de séance : M. Gilles POSTERNAK
Présents : MM. Khelaf BERKEMAL, Nuno Filipe MIGUEL (dossiers n°2 et n°3), Romain MOULUCOU (dossiers n°1 et n°2),
Assiste : M. Christopher HEDER

****

DOSSIER N°1 :
(Hors la présence de M. MIGUEL qui ni ne participe ni ne délibère)

APPEL DU CLUB DE PARIS SPORT CULTURE d'une décision de la Commission Statut de l'Arbitrage en date du 22/06/2026 :

Décision :
Confirme la décision dont appel.

****

DOSSIER N°2 :
Match N°55750254 du 21/09/2026
SENIORS FUTSAL D2 : PARIS FUTSAL / HOMENETMEN D2

APPEL DU CLUB DE PARIS FUTSAL d'une décision de la Commission d'Organisation des Compétitions en date du 22/09/2026 :

Décision :
Infirme la décision de première instance et donne match à jouer.
Transmet le dossier à la Commission Futsal pour suite à donner.

****

DOSSIER N°3 :
Match n° 55756917 : du 20/09/2026
ANCIENS D2 – POULE A : MINHOTOS / COURONNES O.F.C
(Hors la présence de M. MOULUCOU qui ni ne participe ni ne délibère)

APPEL DU CLUB DE COURONNES OFC d'une décision de la Commission d'Organisation des Compétitions en date du 22/09/2026.

Décision :
Confirme la décision dont appel.
Transmet une copie de la présente décision à la Commission d'Organisation des Compétitions.

**Conformément à l'article 31.1 alinéa f du R.S.G du District 75, le présent Comité juge en appel et dernier ressort relativement à ce dossier.*

****

Le Président du Comité
Gilles POSTERNAK

Le Secrétaire de séance
Christopher HEDER

Les éléments de l'audition et les différentes délibérations seront publiés et notifiés sur le Procès-Verbal de la commission.